

DEPARTEMENT  
de Maine-et-Loire  
ARRONDISSEMENT  
d'ANGERS

COMMUNE de  
**MORANNES SUR  
SARTHE -  
DAUMERAY**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du LUNDI 30 JUIN 2025**

Le 30 juin 2025 à 19h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 24 juin 2025 – Nombre de membres 29 – Présents 23

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,  
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,  
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle (quitte la réunion à 20h10), GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,  
CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Éric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration :** SIMON Emmanuel (pouvoir à HUMEAU Emmanuelle), THIBAULT Jean-Paul (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle)

**Absents excusés :** de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier

**Absent :** ALLARD Mickaël, MARTIN Denis

**Secrétaire de Séance :** MOGUET Françoise.

### **DCM N° 2025 – 042 : TARIFS COURS DE GYMNASTIQUE – COURS DE PILATES ET CARDIO à COMPTER du 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2025**

Monsieur le Maire fait **propose les nouveaux tarifs suivants :**

- GYM DOUCE, TONIQUE et CARDIO : 110 € par an payables en 1 fois à l'inscription.
- PILATES : 125 € par an payables en 1 fois à l'inscription.
- TARIF DEGRESSIF pour le 2<sup>ème</sup> cours (cas où une même personne est inscrite à deux cours différents): 90 € par an payables en 1 fois à l'inscription.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions de Monsieur le Maire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.

